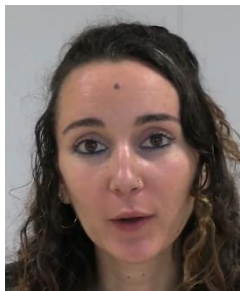


Journée du club des SIAO organisée par le service Cohésion sociale de la DREETS Nouvelle-Aquitaine



Charlotte MARTIN,
Cadre experte
prévention et accès
aux droits, veille
sociale et
hébergement
d'urgence

Le service cohésion sociale du pôle Solidarités de la DREETS Nouvelle-Aquitaine a organisé une journée de réflexion et d'échanges le 01 avril 2025 à Bordeaux sur les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), en présence de Florence LIGIER, cheffe de projet nationale au sein de la délégation interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement (DIHAL), d'Éric LABADIE, commissaire à la lutte contre la pauvreté de Nouvelle-Aquitaine et de Véronique CASTRO, cheffe du pôle S.

Pouvez-vous rappeler en quelques mots ce qu'est un SIAO et les missions qui lui sont confiées ?

Créé en 2010 par circulaire, le Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a été consacré juridiquement par la loi ALUR comme plate-forme unique départementale de régulation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile.

Il est ainsi chargé des missions suivantes :

- Le SIAO recense les demandes d'hébergement d'urgence ou d'insertion ainsi que de logement adapté ;
- Il recense l'offre disponible en matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté ;
- Il veille à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale ou psychique ;
- Il assure une orientation des personnes vers la solution la plus adaptée à leur besoin et en fonction de leur situation de détresse ;
- Il assure la gestion du service d'appel téléphonique 115 ;
- Il coordonne l'action des autres acteurs de la veille sociale (équipes mobiles, accueil de jour...) ;
- Il suit le parcours des personnes prises en charges jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- Il contribue à l'identification des personnes en demande d'un logement,

si besoin avec un accompagnement social ;

- Il participe à l'observation sociale

Quelles étaient les personnes invitées à la journée du 01 avril 2025 et les objectifs poursuivis lors de cette rencontre ?

Cette journée d'échange, ou encore Conférence Régionale des SIAO – aussi appelée Club SIAO – est mise en avant dans l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement.

Les personnes conviées à ce Club SIAO étaient les personnes chargées de la veille sociale des 12 DDETSPP de la région Nouvelle-Aquitaine, les travailleurs sociaux des SIAO, le Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté Monsieur Eric LABADIE, la Cheffe de projet de la Mission SIAO nationale de la DIHAL Madame Florence LIGIER, le Chef de l'unité des politiques publiques d'insertion Monsieur Lewis HUGUET ainsi que la responsable interrégionale des politiques sociales, familiales et partenariales Madame Manon HEURTIN de la DISP (Direction interrégionale des services pénitentiaires) et un représentant de la FAS Monsieur Baptiste Martin.

Certaines personnes ne pouvaient pas venir en présentiel à la cité administrative mais ont assisté aux

interventions du matin par visioconférence.

Cette réunion Club SIAO NA visait à renforcer la coordination, partager les bonnes pratiques et améliorer l'efficacité globale du système d'accueil et d'orientation des personnes sans abri ou mal logées.

Les objectifs de cette rencontre étaient multiples :

- 1.** Organiser l'opportunité aux SIAO de pouvoir se rencontrer physiquement
- 2.** Informer sur les actualités et les évolutions du cadre légal et de l'organisation des SIAO
- 3.** Faire un retour de l'état des lieux des SIAO et leurs avancées depuis la circulaire parue le 31 mars 2022
- 4.** Echanges de pratiques/bonnes pratiques pour partager des expériences et s'inspirer mutuellement sur différentes thématiques : gouvernance, évaluations flashes et approfondies, observation sociale, partenariats santé

Quels grands chantiers à mettre en œuvre pour parfaire les services rendus par les SIAO ont été identifiés au cours de la journée ?

Au cours de cette journée, l'importance de la mise en œuvre de la circulaire de mars 2022 est à souligner, notamment de rédiger les documents officiels transmis par la DIHAL en février 2025, à savoir la convention pluriannuelle d'objectifs et la

convention tripartite. En lien avec cela, le développement de la mission observation sociale a été mis en avant ainsi que les modalités de gouvernance des SIAO.

Au cours de la matinée, des représentants de la direction régionale des services pénitentiaires ont été invités à participer à la table ronde. Quel était l'intérêt de leur témoignage ?

Les deux intervenants de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) avaient comme objectifs de mettre en avant notre partenariat DISP/DREETS sur le sujet de l'hébergement et le logement des personnes placées sous-main de justice.

La présence des représentants de la DISP a permis d'apporter un éclairage concret sur les enjeux de la réinsertion et les réalités du monde carcéral. Leur témoignage a enrichi les échanges en mettant en perspective les actions menées avec les publics sous-main de justice, souvent en lien avec les acteurs sociaux et associatifs.

Leur participation illustre aussi l'importance du décroisement des politiques publiques : croiser les regards entre justice, action sociale et territoires est essentiel pour construire des parcours de réinsertion cohérents et efficaces.

